

## Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à 10h00 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

### MEMBRES PRESENTS

- **Collège des élus** : Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Dominique ROUSSELOT
- **Collège des professionnels** : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Marianne LE POETVIN, Stéphane MAUGER
- **Collège des personnalités qualifiées** : Pierrick PAINVIN,

### • MEMBRES REPRESENTEES

- **Collège des élus** : Jean-Luc GUENNEC donne pouvoir à Pierre-Paul AUBERTIN, Marie THUILLIER donne pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- **Collège des professionnels** :
- **Collège des personnalités qualifiées** :

### • MEMBRES ABSENTS

- **Collège des élus** : Guillaume CHATELAIN, Guillaume CHATELAIN, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Soizic LUCAS
- **Collège des professionnels** : François DESARD, Claude LEBORGNE,
- **Collège des personnalités qualifiées** : Régina DUTACQ

**Également présents :** J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme  
G. PAILLET – Responsable Administrative Partenariats et Qualité

*Nombre de conseillers*  
> en exercice : 19  
> présents : 10  
> votants : 12  
*Date de convocation :*  
le 13 octobre 2025

## Délibération n° 2025-11-06-007

### Finances : Autorisation du directeur à engager le deuxième versement d'excédent

La délibération 2023-01-30-004 « Délégation de signature au directeur » précise dans son article 2 que le directeur de l'OTBI peut :

*Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10 000 € HT.*

*Le Comité de Direction sera informé à chaque séance des engagements pris dès lors que leur montant excéder 2 000 € HT.*

Le versement d'excédent voté au budget primitif est d'un montant de 250 000,00€.

Un premier versement d'un montant a eu lieu en juin 2025, il est demandé aux membres du CODIR d'autoriser le directeur à engager un deuxième versement d'un montant de 150 000,00€ sur le budget 2025.

Décision du Comité de Direction :

Le comité de direction, après en avoir délibéré et étudié l'impact de ce versement sur la trésorerie 2025 et 2026, autorise à l'unanimité, le directeur de l'EPIC à engager ce deuxième versement d'un montant de 150 000,00 € sur le budget 2025.

Fait à Le Palais, le 6 novembre 2025

Pierre-Paul AUBERTIN

Président de l'EPIC

Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer

